



N° 75F0002MIF au catalogue — N° 008

ISSN: 1707-2867

ISBN: 0-662-89697-1

Document de recherche

Série de documents de recherche - Revenu

Questionnaire de l'interview sur le revenu pour l'EDTR

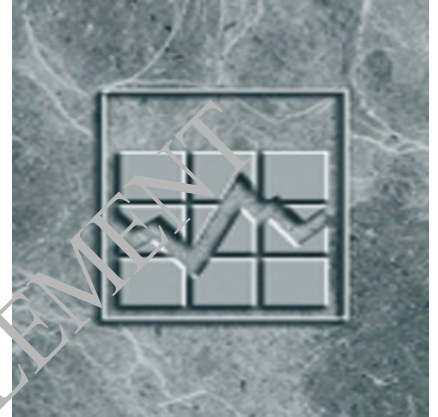
mai 2002

par la Division de la statistique du revenu

Division de la statistique du revenu
Immeuble Jean-Talon, Ottawa, K1A 0T6

Téléphone: 1 613 951-7355

Toutes les opinions émises par l'auteur de ce document ne reflètent pas nécessairement celles de Statistique Canada.



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

POUR INFORMATION SEULEMENT

Comment obtenir d'autres renseignements

Veillez communiquer avec les Services à la clientèle, Division de la statistique du revenu, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 ((613) 951-7355; (888) 297-7355: revenu@statcan.ca).

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web.

Service national de renseignements	1 800 263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1 800 363-7629
Renseignements concernant le Programme des bibliothèques de dépôt	1 800 700-1033
Télécopieur pour le Programme des bibliothèques de dépôt	1 800 889-9734
Renseignements par courriel	infosats@statcan.ca
Site Web	www.statcan.ca

Renseignements sur les commandes et les abonnements

Le produit n° 75F0002MIF2003008 au catalogue est gratuit sur Internet. Les utilisateurs sont priés de se rendre à http://www.statcan.ca/cgi-bin/downpub/research_f.cgi.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1 800 263-1136.



Statistique Canada
Division de la statistique du revenu

Série de documents de recherche - Revenu

Questionnaire de l'interview sur le revenu pour l'EDTR

mai 2002

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2003

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Septembre 2003

N° 75F0002MIF2003000 au catalogue

ISSN: 1707-2867

ISBN: 0-662-80697-1

Périodicité: Irregular

Ottawa

This publication is available in English upon request (Catalogue no. 75F0002MIE)

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Sommaire

En mai 2002, on a recueilli, dans le cadre de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), des données sur le revenu auprès des deuxième et troisième panels. Le panel 2 en était à sa sixième année de participation, tandis que le panel 3 en était à sa troisième année.

Les répondants ont le choix entre répondre à des questions sur leur revenu au cours d'une interview ou autoriser Statistique Canada à utiliser aux fins de l'EDTR les données figurant dans leur déclaration d'impôt.

Le présent document a pour objet de décrire la méthode de collecte des données et le contenu de l'interview sur le revenu de 2002.

POUR INFORMATION SEULEMENT

Table des matières

1. Introduction.....	6
2. Quoi de neuf:.....	6
3. Comment lire ce document	7
4. L'interview sur le revenu.....	8
5. Les questions sur le revenu.....	9
6. Les vérifications.....	25
Appendice	27
Aide en-ligne pour le revenu (clé F1).....	27

POUR INFORMATION SEULEMENT

1. Introduction

En mai 2002, on a recueilli, dans le cadre de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, des données sur le revenu pour un huitième année. Les renseignements sur le revenu n'ont pas été recueillis en mai 2001.

Les répondants avaient le choix entre répondre aux questions sur le revenu au cours d'une interview ou autoriser Statistique Canada à utiliser, aux fins de l'EDTR, les données figurant dans leur déclaration de revenus.

Seules les personnes âgées de 16 ans ou plus le 1^{er} janvier 2002 ont été soumises à l'interview sur le revenu de 2002. Les cohabitants (nouveaux membres) recensés à l'occasion de l'interview de janvier ont été interrogés au sujet de leur revenu de 2001 (s'ils avaient 16 ans ou plus). Les nouveaux membres et les personnes qui ont déjà appartenu au ménage et qui sont retourné dans le ménage, recensés à l'occasion de l'interview de mai 2002, seront questionnés en mai 2003 sur leur revenu de 2002.

Ce document de recherche présente le contenu de l'interview sur le revenu,¹ y compris le libellé et le cheminement des questions ainsi qu'un choix de réponses attendues.

2. Quoi de neuf:

Questions modifiées:

Tous les champs de revenu ont été modifiés à 8 Bytes conformément aux besoins du traitement.

IN_Q005

Changement à la formulation du texte du question.

IN_Q075

La liste des exemples présentée dans l'aide en-ligne (clé F1 de l'application) pour l'assistance sociale a été révisée. Nous retrouvons plusieurs de ces programmes au Canada représentés par plusieurs appellations différentes, selon la municipalité et la province à laquelle ils sont assujettis. Certains sont généraux, d'autres répondent à

1 Les questions sur la démographie et la composition du ménage sont présentées dans un autre document.

des besoins plus spécifiques. Il est à noter que cette liste n'est pas exhaustive et que les noms qui y sont inclus ne sont pas nécessairement exacts.

Renumérotation des questions:

ANCIENNE QUESTION	NOUVELLE QUESTION	ANCIENNE QUESTION	NOUVELLE QUESTION
PRXY_N1	PR_N001	IN_N130 SpecTxt	IN_N130S SpecTxt
IN_N100 SpecTxt	IN_N100S SpecTxt	IN_N135 SpecTxt	IN_N135S SpecTxt
IN_N125 SpecTxt	IN_N125S SpecTxt		

3. Comment lire ce document

Le texte en **gras** est lu, tel qu'il est écrit, par l'intervieweur. Les questions qui sont précédées de «INTERVIEWEUR:» sont des questions auxquelles l'intervieweur répondra directement sans les poser au répondant.

Numéros des questions:

Pour chaque section, les numéros des questions correspondent aux chiffres utilisés dans le logiciel et qui apparaissent à l'écran de l'ordinateur de l'intervieweur.

Conventions d'attribution des noms:

Les conventions d'attribution des noms conformes aux normes en usage pour les enquêtes sociales de Statistique Canada.

Questions ayant un C = (p. ex. IN_C001) = vérification interne
 N = (p. ex. PR_N001) = instructions à l'intention de l'intervieweur
 E = (p. ex. IN_E015) = instruction de vérification, lue à haute voix au répondant

Postes déjà remplis:

Il s'agit de postes propres à l'interview de chacun des répondants. Le logiciel ajoute les renseignements pertinents à la question, ce qui facilite le travail de l'intervieweur.

[répondant] – Il s'agit du prénom et du nom de la personne à qui la question se réfère. Il ne s'agit pas nécessairement de la personne qui parle à l'intervieweur.

[l'année de référence] – Année pour laquelle les renseignements sont recueillis (2001).

4. L'interview sur le revenu

La collecte de données a été effectuée au moyen de l'interview assistée par ordinateur (IAO) centralisée, par téléphone, à partir des bureaux régionaux de Statistique Canada. Les ménages visés par l'enquête ont reçu en avril une lettre du directeur régional et un rappel indiquant que les répondants ont le choix entre se soumettre à une interview ou donner l'autorisation de consulter leur dossier fiscal.

Au cours de la période de collecte (mai 2002), les intervieweurs ont communiqué avec les ménages admissibles à la composante «revenu» de l'enquête. Certains ménages étaient mixtes, c'est-à-dire qu'ils comptaient à la fois des répondants qui avaient déjà donné l'autorisation de consulter leur dossier fiscal ou d'autres qui avaient refusé de le faire, ou d'autres encore qui n'avaient pas produit de déclaration de revenus. On n'a pas recueilli de données sur le revenu auprès des membres qui avaient donné leur autorisation auparavant ou qui l'avaient fait à l'occasion de la conversation de mai 2002. Certains ménages ont accepté de participer à l'interview sur le travail mais ont refusé de prendre part à celle sur le revenu; ces ménages ne font pas partie de l'échantillon de mai. Dans la mesure du possible, les données ont été recueillies au cours de la même conversation téléphonique et ce, pour tous les membres admissibles. Si un membre du ménage désirait répondre pour lui-même, l'intervieweur pouvait recueillir les renseignements séparément ou le rappeler à une heure prédéterminée. Dans le cas des répondants qui ont donné à Statistique Canada l'autorisation de consulter leur dossier fiscal, l'interview a été interrompue.

Afin de réduire le fardeau des répondants, on n'a pas communiqué avec les ménages dont le seul membre qui n'avait pas donné son autorisation était âgé de 16 ou 17 ans. Les résultats des interviews des années précédentes ont montré que la plupart des membres de ce groupe d'âge n'ont pas de revenu. On leur

demandera l'autorisation de consulter leur déclaration de revenus le mois de janvier suivant.

Pour les répondants qui ont été interviewés, les vérifications ont été programmées selon l'information recueillie dans le cadre de l'interview de janvier sur le travail pour rappeler aux répondants qu'ils avaient déclaré occuper un emploi ou toucher des prestations d'assurance-emploi ou d'aide sociale ou des indemnités pour accident du travail.

5. Les questions sur le revenu

PR_N001: INTERVIEWEUR: Choisissez le nom de la personne qui donne l'information. Si la personne n'est pas sur la liste choisissez 'Non-membre du ménage'.

[La liste de tous les membres du ménage, âge > 15, apparaît à l'écran.]

IN_C001: Si Slidmem. taxperm est 0, 2 ou 3 passez à IN_Q005, autrement passez à IN_Q015
(Note: Si Slidmem.taxperm est 1, 5 ou 9, la personne n'est pas éligible et n'apparaît pas sur la liste.)

Taxperm = 0 la question sur la permission n'a pas été posée

Taxperm = 1 permission accordée de consulter la déclaration de revenus

Taxperm = 2 a refusé de donner la permission

Taxperm = 3 n'a pas rempli sa déclaration de revenus

Taxperm = 4 a révoqué sa permission

Taxperm = 5 a refusé l'interview sur le revenu mais non celle sur le travail

Taxperm = 9 non éligible (âge < 16)

IN_Q005: **Pour la partie de cette enquête qui traite du revenu, il existe deux façons de fournir l'information. [Répondant peut] soit donner à Statistique Canada [sa] permission de consulter [sa] déclaration de revenus aux fins de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, ou bien nous pouvons procéder à l'entrevue maintenant. Alors, [répondant nous donne-t-il] la permission de consulter [sa] déclaration de revenus pour les fins de cette enquête seulement au lieu de compléter une entrevue?**

Pour la partie de cette enquête qui traite du revenu, il existe deux façons de fournir l'information. [Répondant peut] soit

donner à Statistique Canada [sa] permission de consulter [sa] déclaration de revenus aux fins de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, ou bien nous pouvons procéder à l'entrevue maintenant. Alors, [répondant nous donne-t-elle] la permission de consulter [sa] déclaration de revenus pour les fins de cette enquête seulement au lieu de compléter une entrevue?

Pour la partie de cette enquête qui traite du revenu, il existe deux façons de fournir l'information. [Vous pouvez] soit donner à Statistique Canada [votre] permission de consulter [votre] déclaration de revenus aux fins de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, ou bien nous pouvons procéder à l'entrevue maintenant. Alors, [nous donnez-vous] la permission de consulter [votre] déclaration de revenus pour les fins de cette enquête seulement au lieu de compléter une entrevue?

1. Oui passez à CAI_SO
2. Non passez à IN_Q015
3. Ne complète pas de déclaration d'impôt passez à IN_Q015

C'est une question obligatoire, «Refus» et «Ne sais pas» ne sont pas des réponses possibles.

IN_Q015: **Revenu de travail**

Au cours de l'année [l'année de référence], quel était son revenu provenant des sources suivants?

Au cours de l'année [l'année de référence], quel était sa revenu provenant des sources suivants?

Au cours de l'année [l'année de référence], quel était votre revenu provenant des sources suivants?

Salaires et traitements pour tous les emplois occupés avant retenues, y compris les pourboires et commissions.

INTERVIEWEUR: lignes 101 et 104 de la déclaration de revenus

Si aucun montant est déclaré et Compinfo.Wageflag = 1
(un montant était déclaré en janvier) passez à IN_E015
Autrement passez à IN_Q020

Fourchette ferme: Minimum: 0
Maximum: 99999995

Fourchette souple: Minimum: 1 000
Maximum: 100 000

IN_E015: **Selon les renseignements fournis en janvier, on s'attendait à avoir un montant pour salaires et traitements. L'avons-nous oublié?**

IN_Q020: **Revenus nets d'un emploi autonome agricole, y compris les paiements et remboursements reçus de programmes agricoles, les paiements de la Commission canadienne du blé, de l'assurance-récolte, etc.**

INTERVIEWEUR: Ligne 141

Fourchette ferme: Minimum: -9999995
Maximum: 9999995

Fourchette souple: Minimum: -5 000
Maximum: 100 000

IN_Q025: **Revenus nets d'un emploi autonome non agricole, y compris les revenus d'entreprise, de profession libérale, de commissions, et de pêche.**

INTERVIEWEUR: Lignes 135, 137, 139 et 143

Fourchette ferme: Minimum: -9999995
Maximum: 9999995

Fourchette souple: Minimum: -5 000
Maximum: 150 000

IN_Q030: **Revenu d'investissement**

Intérêts de comptes de banque et autres dépôts, de certificats d'épargne, d'obligations d'épargne du Canada et autres obligations, etc.

INTERVIEWEUR: Ligne 121

Fourchette ferme: Minimum: 0
Maximum: 99999995

Fourchette souple: Minimum: 25
Maximum: 50 000

IN_Q035: **Dividendes (montant imposable)**

INTERVIEWEUR: Ligne 120

Fourchette ferme: Minimum: 0
Maximum: 99999995

Fourchette souple: Minimum: 10
Maximum: 50 000

IN_Q040: **Gains en capital imposables**

INTERVIEWEUR: Ligne 127

Fourchette ferme: Minimum: 0
Maximum: 99999995

Fourchette souple: Minimum: 25
Maximum: 50 000

IN_Q045: **Autres revenus de placements**

INTERVIEWEUR: Lignes 122 et 126

Fourchette ferme: Minimum: -9999995
Maximum: 99999995

Fourchette souple: Minimum: -1 000
Maximum: 50 000

IN_Q050: **Revenus de source gouvernementale
Prestation fiscale canadienne pour enfants et les prestations et
crédits provinciaux ou territoriaux pour enfants**

INTERVIEWEUR: Aucune mention sur la déclaration de revenus

Fourchette ferme: Minimum: 0
Maximum: 99999995

Fourchette souple: Minimum: 200
Maximum: 14 000 pour Québec
9 000 pour Ontario et C.-B.
7 000 pour la reste du Canada

IN_Q060: **Pension de sécurité de la vieillesse, Supplément du revenu garanti et Allocation au conjoint, du gouvernement fédéral**

INTERVIEWEUR: Exclure les suppléments provinciaux (indiquez-les avec l'Assistance sociale, IN_Q075)
Lignes 113 et 146; OU la ligne 146 seulement sur le formulaire T1S-E/T1S-C

Fourchette ferme: Minimum: 0
Maximum: 99999995

Fourchette souple: Minimum: 2 300
Maximum: 12 000

Si un montant est déclaré et âge < 60 passez à IN_E060
Si aucun montant est déclaré et âge > 64 passez à IN_E061
Autrement passez à IN_Q065

IN_E060: **Habituellement, ce genre de revenu n'est versé qu'aux personnes âgées de 60 ans et plus. S'agirait-il d'un revenu provenant d'une autre source?**

IN_E061: **Habituellement, les personnes âgées de 65 ans et plus reçoivent ce genre de revenu. L'avons-nous oublié?**

INTERVIEWEUR: La Pension de sécurité de la vieillesse est universelle. (Mais le Supplément de revenu garanti et l'allocation au conjoint ne le sont pas.)

IN_Q065: **Prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec (RPC/RRQ)**

INTERVIEWEUR: Ligne 114

Fourchette ferme: Minimum: 0
Maximum: 99999995

Fourchette souple: Minimum: 500
Maximum: 15 000

IN_Q070: **Prestations d'assurance-emploi**

INTERVIEWEUR: Ligne 119

Si aucun montant est déclaré et
Compinfo.Uiflag = 1 (un montant était
déclaré en janvier)

passez à IN_E070

Autrement

passez à IN_Q075

Fourchette ferme: Minimum: 0
Maximum: 99999995

Fourchette souple: Minimum: 500
Maximum: 22 500

IN_E070: **Selon les renseignements fournis en janvier, on s'attendait à avoir un montant pour les prestations d'assurance-emploi. L'avons-nous oublié?**

IN_Q075: **Assistance sociale et autres suppléments de revenu de sources provinciale ou municipale**

INTERVIEWEUR: Ligne 145

Si aucun montant est déclaré et
Compinfo.Socass = 1 (un montant
était déclaré en janvier)

passez à IN_E075

Autrement

passez à IN_Q080

Fourchette ferme: Minimum: 0
Maximum: 99999995

Fourchette souple: Minimum: 300
Maximum: 25 000

IN_E075: **Selon les renseignements fournis en janvier, on s'attendait à avoir un montant pour les prestations d'assistance sociale. L'avons-nous oublié?**

IN_Q080: **Indemnités pour accidents du travail**

INTERVIEWEUR: Ligne 144

Si aucun montant est déclaré et
Compinfo.Workcomp = 1 (un
montant était déclaré en janvier)
Autrement

passez à IN_E080
 passez à IN_Q085

Fourchette ferme: Minimum: 0
Maximum: 99999995

Fourchette souple: Minimum: 200
Maximum: 50 000

IN_E080: **Selon les renseignements fournis en janvier, on s'attendait à avoir un montant pour les indemnités pour accidents du travail. L'avons-nous oublié?**

IN_Q085: **Crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH)**

INTERVIEWEUR: Aucune mention sur la déclaration de revenus

Fourchette ferme: Minimum: 0
Maximum: 99999995

Fourchette souple: Minimum: 100
Maximum: 1 500

IN_Q090: **Crédits d'impôt provinciaux et territoriaux**

INTERVIEWEUR: Ligne 479; OU les lignes 455, 459, 460 et 462 de la déclaration de revenus du Québec

Fourchette ferme: Minimum: 0
Maximum: 99999995

Fourchette souple: Minimum: 25
Maximum: 3 000

IN_Q095: **Pensions aux anciens combattants, et pensions et allocations de guerre aux civils**

INTERVIEWEUR: Aucune mention sur la déclaration de revenus

Fourchette ferme: Minimum: 0
Maximum: 99999995

Fourchette souple: Minimum: 300
Maximum: 50 000

IN_Q100: **Autres revenus de sources gouvernementales (veuillez préciser)**

INTERVIEWEUR: Résidents de l'Alberta: Ne donnez pas le montant du Remboursement de la taxe sur l'énergie de l'Alberta (nous en tenons déjà compte).

Fourchette ferme: Minimum: 0
Maximum: 99999995

Fourchette souple: Minimum: 100
Maximum: 25 000

IN_N100: INTERVIEWEUR: Précisez la source

01. Paiements aux particuliers dans l'industrie de la pêche
02. Paiements de gouvernements fédéral et provinciaux pour programmes de formation
03. Réductions et rabais pour taxes foncières
04. Prestations d'adaptation pour les travailleurs
05. Paiements régulier des régimes d'assurance automobile provinciaux
06. Allocation de maternité du Québec
07. Autre (précisez)
98. Refus
99. Ne sais pas

Si la réponse = 07, Autre (précisez) passez à IN_N100S

IN_N100S: SpecTxt

INTERVIEWEUR: Précisez

IN_Q105: **Revenu de pensions, REÉR, FERR**

Pensions de retraite, y compris les rentes et les paiements de FERR

INTERVIEWEUR: Ligne 115

Fourchette ferme: Minimum: 0
Maximum: 99999995

Fourchette souple: Minimum: 500
Maximum: 50 000

IN_Q110: **Rentes reçues d'un REÉR, à l'exclusion des retraits d'un REÉR**

INTERVIEWEUR: Ligne 129 s'il s'agit d'une pension et non d'un retrait

Fourchette ferme: Minimum: 0
Maximum: 99999995

Fourchette souple: Minimum: 100
Maximum: 50 000

IN_Q115: **Retraits d'un REÉR**

INTERVIEWEUR: Ligne 129 s'il s'agit d'un retrait et non d'une pension

Fourchette ferme: Minimum: 0
Maximum: 99999995

Fourchette souple: Minimum: 700
Maximum: 25 000

IN_Q120: **Autres Revenus**

Pension alimentaire reçue, pour conjoint et/ou pour enfants

INTERVIEWEUR: Ligne 128 plus les montants pour enfants

Fourchette ferme: Minimum: 0
Maximum: 99999995

Fourchette souple: Minimum: 1 000
Maximum: 25 000

IN_Q125: **Autres revenus - source 1 (veuillez préciser)**

INTERVIEWEUR: Ligne 130 plus les montants additionnels

Fourchette ferme: Minimum: 0
Maximum: 99999995

Fourchette souple: Minimum: 10
Maximum: 25 000

IN_N125: INTERVIEWEUR: Précisez la source

01. Bourse d'études, de perfectionnement ou de recherche
02. Règlements d'assurance-vie ou autre
03. Allocations de retraite et indemnités de cessation d'emploi de l'employeur
04. Revenus provenant de l'extérieur du Canada (si pas déjà indiqués)
05. Gains de loteries ou de jeu
06. Assurance salaire et paiements d'un régime de sécurité du revenu
07. Héritage
08. Prestations supp. d'assurance chômage de l'employeur ou du syndicate
09. Paiements de l'aide de l'enfance
10. Intérêts reçus de prêts ou d'hypothèques
11. Revenu régulier d'une succession ou d'un fond en fiducie
12. Autre (précisez)
98. Refus
99. Ne sais pas

Si la réponse = 12 «Autre (précisez)» passez à IN_N125S

IN_N125S: SpecTxt
INTERVIEWEUR: Précisez

IN_Q130: **Autres revenus - source 2 (veuillez préciser)**

INTERVIEWEUR: Ligne 130 plus les montants additionnels

Fourchette ferme: Minimum: 0
Maximum: 9999995

Fourchette souple: Minimum: 10
Maximum: 25 000

IN_N130: INTERVIEWEUR: Précisez la source

01. Bourse d'études, de perfectionnement ou de recherche
02. Règlements d'assurance-vie ou autre
03. Allocations de retraite et indemnités de cessation d'emploi de l'employeur

04. Revenus provenant de l'extérieur du Canada (si pas déjà indiqués)
05. Gains de loteries ou de jeu
06. Assurance salaire et paiements d'un régime de sécurité du revenu
07. Héritage
08. Prestations supp. d'assurance-chômage de l'employeur ou du syndicat
09. Paiements de l'aide de l'enfance
10. Intérêts reçus de prêts ou d'hypothèques
11. Revenu régulier d'une succession ou d'un fond en fiducie
12. Autre (précisez)
98. Refus
99. Ne sais pas

Si la réponse = 12 «Autre (précisez)» passez à IN_N130S

IN_N130S: SpecTxt
INTERVIEWEUR: Précisez

IN_Q135: **Autres revenus - source 3 (veuillez préciser)**

INTERVIEWEUR: Ligne 130 plus les montants additionnels

Fourchette ferme: Minimum: 0
Maximum: 99999995

Fourchette couple: Minimum: 10
Maximum: 25 000

IN_N135: INTERVIEWEUR: Précisez la source

01. Bourse d'études, de perfectionnement ou de recherche
02. Règlements d'assurance-vie ou autre
03. Allocations de retraite et indemnités de cessation d'emploi de l'employeur
04. Revenus provenant de l'extérieur du Canada (si pas déjà indiqués)
05. Gains de loteries ou de jeu
06. Assurance salaire et paiements d'un régime de sécurité du revenu
07. Héritage
08. Prestations supp. d'assurance-chômage de l'employeur ou du syndicat
09. Paiements de l'aide de l'enfance

IN_E143: **L'ordinateur a calculé un revenu total de [revenu total calculé]\$. Pourrions-nous réviser les montants? J'ai peut-être fait une erreur.**

passez à IN_C002

IN_C002: Si âge > 69 passez à CAI_SO
Si indicateur: Compinfo.Flagjobs = 0 passez à CAI_SO
(pas d'emploi durant l'année de référence)
Si indicateur: Compinfo.PenPlan = 1 passez à IN_Q150
(a contribué à un régime de pension par des déductions sur la paie)
Si indicateur: Compinfo.PenPlan = 2 passez à IN_C005
(n'a pas de régime de pension ou n'a pas contribué par des déductions sur la paie)
Si indicateur: Compinfo.PenPlan = 0 passez à IN_Q155
(refus, ne sais pas, non déclaré au cours de l'interview sur le travail)

IN_Q150: **Selon les renseignements fournis en janvier, il a cotisé à un régime de fonds de pension de l'employeur pendant une partie de l'année [l'année de référence] ou pendant toute l'année. Est-ce exact?**

Selon les renseignements fournis en janvier, elle a cotisé à un régime de fonds de pension de l'employeur pendant une partie de l'année [l'année de référence] ou pendant toute l'année. Est-ce exact?

Selon les renseignements fournis en janvier, vous avez cotisé à un régime de fonds de pension de l'employeur pendant une partie de l'année [l'année de référence] ou pendant toute l'année. Est-ce exact?

1. Oui
2. Non
8. Refus
9. Ne sais pas

Si Oui passez à IN_Q160
Autrement passez à IN_C005

IN_Q155: **En [l'année de référence], a-t-il cotisé à un régime de fonds de pension de l'employeur?**

1. Oui
2. Non
8. Refus
9. Ne sais pas

Si Oui passez à IN_Q170
Autrement passez à IN_C010

IN_Q170: **En [l'année de référence], a-t-il versé des cotisations professionnelles ou des primes d'une assurance-responsabilité professionnelle?**

En [l'année de référence], a-t-elle versé des cotisations professionnelles ou des primes d'une assurance-responsabilité professionnelle?

En [l'année de référence], avez-vous versé des cotisations professionnelles ou des primes d'une assurance-responsabilité professionnelle?

1. Oui
2. Non
8. Refus
9. Ne sais pas

Si Oui passez à IN_Q175
Autrement passez à IN_C010

IN_Q175: **En [l'année de référence], quel montant a-t-il versé en cotisations professionnelles ou en primes d'une assurance-responsabilité professionnelle?**

En [l'année de référence], quel montant a-t-elle versé en cotisations professionnelles ou en primes d'une assurance-responsabilité professionnelle?

En [l'année de référence], quel montant avez-vous versé en cotisations professionnelles ou en primes d'une assurance-responsabilité professionnelle?

INTERVIEWEUR: Sur la déclaration de revenus, il s'agit des 'Cotisations annuelles syndicales, professionnelles et semblables', la ligne 212. Veuillez soustraire le montant des cotisations syndicales, le cas échéant.

Fourchette souple: Minimum: 10
Maximum: 9 995

passez à IN_C010

IN_C010: Si indicateur: Compinfo.UniMem = 1 (membre d'un syndicat ou non-membre d'un syndicat mais couvert par une convention collective) passez à IN_Q180
Si indicateur: UniMem = 2 (non-membre d'un syndicat et pas couvert par une convention collective) passez à CAI_SO
Si indicateur: UniMem = 0 (refus, ne sais pas, non déclaré au cours de l'interview sur le travail) passez à IN_Q185

IN_Q180: **Selon les renseignements fournis en janvier, il était syndiqué ou couvert par une convention collective pendant une partie de l'année [l'année de référence] ou pendant toute l'année. Est-ce exact?**

Selon les renseignements fournis en janvier, elle était syndiquée ou couverte par une convention collective pendant une partie de l'année [l'année de référence] ou pendant toute l'année. Est-ce exact?

Selon les renseignements fournis en janvier, vous étiez syndiqué(e) ou couvert(e) par une convention collective pendant une partie de l'année [l'année de référence] ou pendant toute l'année. Est-ce exact?

- 1. Oui
- 2. Non
- 8. Refus
- 9. Ne sais pas

Si Oui passez à IN_Q190
Autrement passez à CAI_SO

IN_Q185: **En [l'année de référence], était-il syndiqué ou couvert par une convention collective?**

En [l'année de référence], était-elle syndiquée ou couverte par une convention collective?

En [l'année de référence], étiez-vous syndiqué(e) ou couvert(e) par une convention collective?

1. Oui
2. Non
8. Refus
9. Ne sais pas

Si Oui passez à IN_Q190
Autrment passez à CAI_SO

IN_Q190: **En [l'année de référence], quel montant a-t-il versé en cotisations syndicales?**

En [l'année de référence], quel montant a-t-elle versé en cotisations syndicales?

En [l'année de référence], quel montant avez-vous versé en cotisations syndicales?

INTERVIEWEUR: Sur la déclaration de revenus, il s'agit des 'Cotisations annuelles syndicales, professionnelles et semblables', la ligne 212. Veuillez soustraire le montant des cotisations professionnelles et semblables, le cas échéant.

Fourchette souple: Minimum: 10
Maximum: 995

passez à CAI_SO

CAI_SO: INTERVIEWEUR: C'est la fin de composante. Retournez aux questions précédentes pour effectuer les corrections nécessaires ou sélectionnez <Sortir> pour quitter la composante.

6. Les vérifications

Les vérifications souples (autres que celles indiquées dans les questions précédentes) ont été utilisées au cours de la collecte de données.

Vérification du montant

Cette vérification a été utilisée pendant la collecte des données à des fins de vérification des montants de la source de revenu inscrits par l'intervieweur.

Lorsque les montants inscrits dans l'ordinateur dépassent la fourchette prédéterminée, un des deux messages d'erreur apparaît: «**Le montant semble trop élevé**» ou «**Le montant semble trop faible**».

Ces messages apparaissent lorsque les montants inscrits dépassent les fourchettes souples montrées dans les questions précédentes, ce qui est déterminé en utilisant les données recueillies au cours de l'interview sur le revenu pour l'EDIR de l'année d'avant. Ces fourchettes excluent environ 5% des montants situés en-dessous ou au-dessus des limites choisies.

L'intervieweur a le choix de «Supprimer» pour confirmer la valeur ou de «Fermer» ou d'«Aller à» pour entrer une nouvelle valeur.

POUR INFORMATION SEULEMENT

Appendice

Aide en-ligne pour le revenu (clé F1)

IN_Q015: Salaires et traitement

Inclure les montants “Autres revenus d’emploi”, tels que les subventions de recherche (nettes des dépenses) et les paiements reçus d’un régime d’assurance de sécurité du revenu.

Exclure les allocations de retraite et de départ (indiquez-les avec Autres revenus, IN_Q125).

IN_Q020: Revenus NETS d’un emploi autonome agricole

Ce sont les revenus moins les dépenses d’exploitation, les provisions pour amortissement et les allocations du coût en capital. Si associé, inscrire votre part seulement.

S’il s’agit d’une entreprise constituée en société, indiquez ce revenu avec Salaires et traitement (IN_Q015) et/ou Dividendes (IN_Q035). Indiquer les revenus nets provenant de la location d’une exploitation agricole à d’autres personnes dans Autres revenus de placements (IN_Q045).

IN_Q025: Revenus NETS d’un emploi autonome non agricole

Ce sont les revenus moins les dépenses d’exploitation, les provisions pour amortissement et les allocations du coût en capital. Si associé, inscrire votre part seulement. Inclure le revenu net reçu des chambreurs.

S’il s’agit d’une entreprise constituée en société, indiquez ce revenu avec Salaires et traitement (IN_Q015) et/ou Dividendes (IN_Q035).

IN_Q030: Intérêts

Inclure les intérêts de sources canadiennes et étrangères, et les dividendes étrangers. Pour comptes conjoints, inscrire la part de chacun séparément.

IN_Q035: Dividendes

Inscrire les montants imposables reçus de sociétés canadiennes.

IN_Q040: Gains en capital imposables

Inscrire tel que déclarés aux fins de l’impôt.

IN_Q045: Autres revenus de placements

Inclure les montants tels que:

- * les revenus nets de location,
- * les loyers nets des exploitations agricoles louées,
- * le revenu régulier d’une succession ou d’un fonds en fiducie
- * les dividendes en espèces des polices d’assurance-vie, etc.

IN_Q050: Prestation fiscale pour enfants

Celle-ci doit être déclarée par le parent qui reçoit le chèque.

Exemples:

- * Prestation pour enfants de Terre-Neuve et du Labrador
- * Prestation pour enfants de la Nouvelle-Écosse
- * Prestation fiscale pour enfants du Nouveau-Brunswick et Supplément au revenu du travail
- * Allocations familiales du Québec
- * Supplément du revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses
- * Crédit d'impôt à l'emploi familial de l'Alberta
- * Prestation pour enfants de la Saskatchewan
- * Prestation familiale de base et prestation sur le revenu gagné de la Colombie-Britannique
- * Prestation pour enfants du Yukon
- * Prestation pour enfants des Territoires du Nord-Ouest
- * Prestation pour enfants du Nunavut
- * Supplément aux travailleurs territorial

IN_Q065: Prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec

Inclure toutes les formes, telles que:

- * les prestations régulières
- * d'invalidité
- * et pour conjoint ou enfant survivant.

IN_Q070: Prestations d'assurance-emploi

Inclure toutes les formes, telles que:

- * les prestations régulières
- * de maladie,
- * de maternité/paternité,
- * de travail partagé
- * de formation,
- * et les prestations aux pêcheurs autonomes.

IN_Q075: Assistance sociale

Voici quelques exemples de noms de programmes d'assistance sociale. Nous retrouvons plusieurs de ces programmes au Canada représentés par plusieurs appellations différentes, selon la municipalité et la province à laquelle ils sont assujettis. Certains sont généraux, d'autres répondent à des besoins plus spécifiques comme l'aide à l'enfance, le logement, les frais de soins médicaux ou encore les suppléments de revenu. Il est à noter que cette liste n'est pas exhaustive et que les noms qui y sont inclus ne sont pas nécessairement exacts.

Ne pas inclure les programmes qui sont plus particulièrement énumérés à la question IN_Q050, Prestation fiscale pour enfants.

Programme d'assistance sociale
Aide sociale
Programme de soutien du revenu
Programme de revenu supplémentaire
Subvention pour la garde de jour
Service sociale de l'enfance
Programme de prestation de prolongation (EBP)
Programme d'aide financière (FSP)
Programme d'aide résidentielle
Programme de travail et de stimulation de l'emploi (WEIP)
Programme d'aide aux parents pour leurs revenus de travail (PWA)
Allocation de loyer
LOGIRENTE
Régime de revenu annuel garanti (GAINS)
Programme d'aide municipale
Programme de supplément de revenu associé à l'enfance
55 Plus (Manitoba)
Allocation aux locataires âgés pour le logement (SAFER)
Allocation aux familles locataires pour le logement (SAFFR)
Saskatchewan Assistance Plan (SAP)
Régime de revenu de la Saskatchewan (SIP)
Soutien aux personnes handicapées
Aide pour les besoins spéciaux
Prestation aux aînés
Soutien aux aînés

IN_Q105: Pensions de retraite et de rentes

Inclure également les pensions d'un régime de participation différée aux bénéfices et d'autres régimes de retraite privés.

IN_Q115: Retraits d'un REÉR

Exclure les sommes non imposables retirées pour l'achat d'une propriété.

IN_Q120 : Pension alimentaire

Inclure:

- * prestations en vertu d'une décision du tribunal ou accord écrit
- * reçues par VOUS ou par QUELQU'UN D'AUTRE en votre nom pour votre prise en charge et/ou celle de vos enfants

IN_Q125, IN_Q130, IN_Q135: Autres revenus

Exclure:

- * les revenus de la vente de propriétés, de fonds d'entreprises, d'actifs financiers ou de biens personnels;
- * les remboursements d'impôt sur le revenu;
- * les prêts reçus;
- * les prêts que le débiteur vous a remboursés;
- * les remboursements de cotisations à des régimes de retraite reliés à un emploi.

POUR INFORMATION SEULEMENT